*Nota : Les attentes concernant l’organisation du dossier d’autoévaluation (DAE) sont les suivantes (on se référera au document « Repères pour l’autoévaluation des écoles d’art et de design » pour plus de détail) :*

*- un rapport synthétique (rapport d’autoévaluation – RAE) d’environ 40 pages. L’introduction du rapport présentera notamment le processus d’autoévaluation mis en place dans l’établissement (méthode, étapes, acteurs, etc.), et, si possible, une réflexion sur la portée et les limites du travail accompli, elle pourra également présenter les actions mises en œuvre pour répondre aux recommandations du précédent rapport d’évaluation (ce suivi des recommandations pouvant apparaître également dans le cœur du rapport) ;*

*- un plan du rapport reprenant les domaines et les références du référentiel du Hcéres, chaque référence faisant l’objet d’un traitement individualisé. Le développement de chaque référence est effectué à partir des critères pertinents et/ou modulés (cf. référentiel d’évaluation pour le détail des critères de chaque référence), il contient des jugements autoévaluatifs argumentés, s’appuyant sur une analyse démonstrative objectivée et sur les éléments de contexte nécessaires à leur bonne compréhension ;*

*- des annexes, sélectionnées et numérotées, citées dans le rapport en regard des analyses autoévaluatives comme éléments d’objectivation, référencées dans le sommaire ou la table des matières du rapport afin d’en permettre rapidement une vue d’ensemble.*

1. Introduction

…

1. Chapitre 1 : Pilotage stratégique et opérationnel

Référence 1. L’établissement définit son positionnement institutionnel au niveau local, national et international.

…

Référence 2. L’établissement définit à partir de son positionnement une stratégie au niveau local, national et international, qu’il décline en objectifs opérationnels et dont il assure le suivi.

…

Référence 3. L’établissement s’inscrit dans son environnement et construit une politique partenariale dans le cadre de sa stratégie.

…

Impact de l’établissement sur son environnement

…

Référence 4. La gouvernance de l’établissement s’appuie sur une organisation, une communication et un système d’information adaptés à sa stratégie.

Gouvernance

…

Communication

…

Système d’information

…

Référence 5. L’établissement porte une politique globale de la qualité.

…

Référence 6. L’établissement pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s’appuyant sur des outils de projection prévisionnelle, sur une programmation budgétaire et sur un dialogue de gestion interne structuré.

Soutenabilité et analyse des coûts

…

Référence 7. La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l’établissement et contribuent à la qualité de vie au travail de ses personnels.

Politique de ressources humaines

…

Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

…

Accompagnement des parcours professionnels

…

Dialogue social et qualité de vie au travail

…

Référence 8. L’établissement intègre dans sa stratégie une politique immobilière soutenant son développement.

Diagnostic et suivi du patrimoine immobilier

…

Programmation et soutenabilité immobilières

…

Gestion immobilière, transition écologique, énergétique et environnementale.

…

1. Chapitre 2 : la Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Référence 9. L’établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie.

Caractérisation de l’offre de formation

…

Internationalisation des formations

…

Politique de formation à et par la recherche

…

Politique de professionnalisation des formations

…

Référence 10. L’établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation.

Organisation pédagogique des formations

…

Développement et diversification des pratiques pédagogiques

…

Ouverture et adaptation de l’offre de formation à l’international

…

Ouverture et adaptation de l’offre de formation aux publics de formation continue et en alternance

…

Référence 11. L’établissement analyse l’attractivité, la performance et la pertinence de son offre de formation, et favorise la réussite des étudiants depuis leur orientation jusqu’à leur insertion professionnelle.

Attractivité des formations

…

Performance des formations

…

Pertinence des formations

…

Référence 12. L’établissement suit l’évolution de son offre de formation en mettant en œuvre une démarche d’amélioration continue.

Dispositifs de pilotage et d’amélioration continue de l’offre de formation

…

Référence 13. L’établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l’engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise le bien-être étudiant.

…

Politique de ressources

…

1. Chapitre 3 : Politique de la recherche, de l’innovation, de l’inscription de la science dans la société

Chapitre 3.1 La politique de la recherche

Référence 14. La politique de recherche de l’établissement identifie des résultats en cohérence avec ses orientations structurantes.

…

Référence 15. L’établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche.

…

Référence 16. L’établissement appuie sa politique d’innovation et d’inscription des savoirs dans la société sur des orientations structurantes.

…

Chapitre 3.2 L’évaluation des produits et des activités de la recherche

Référence 17. Les produits de la recherche de l’établissement satisfont à des critères de qualité.

…

Référence 18. Les produits de la recherche sont en adéquation avec le potentiel de recherche de l’établissement et répartis entre ses personnels.

…

Référence 19. Les produits de la recherche de l’établissement respectent les principes de l’intégrité scientifique, de l’éthique et de la science ouverte.

…

Référence 20. Les activités de recherche de l’établissement contribuent à l’inscription des savoirs dans la société.

…

1. Conclusion

…